

Réf : **D70**/DG/DOpI/DAFRP/CD-IPSM/SD

DÉCLARATION DE POLITIQUE QHSE / SST **(Qualité – Hygiène – Sécurité – Environnement / Santé et Sécurité au Travail)**

Le Cabinet d'Études Stratégiques pour le Développement Durable (CESDD), à travers sa Direction Générale, affirme son engagement à intégrer de manière systématique les exigences de Qualité, d'Hygiène, de Sécurité, d'Environnement et de Santé et Sécurité au Travail (QHSE/SST) dans l'ensemble de ses activités, projets et missions.

Convaincu que la performance durable repose sur l'excellence opérationnelle, la prévention des risques et la responsabilité environnementale et sociale, le CESDD place la qualité de ses prestations, la protection de la santé et de la sécurité des personnes, ainsi que la préservation de l'environnement au cœur de sa stratégie et de ses pratiques.

À ce titre, la Direction Générale s'engage à fournir des services conformes aux exigences des clients, des partenaires techniques et financiers, ainsi qu'aux normes et référentiels applicables, notamment les standards internationaux en matière de QHSE. Le CESDD veille à inscrire ses interventions dans une logique d'amélioration continue, fondée sur l'écoute, l'évaluation et l'innovation.

Le cabinet s'engage à identifier, évaluer et maîtriser les risques liés à ses activités, en particulier ceux pouvant affecter la santé et la sécurité des collaborateurs, experts, partenaires et communautés. Une attention particulière est accordée à la prévention des accidents, des incidents et des maladies professionnelles, notamment lors des missions de terrain, des audits, des études et des accompagnements techniques.

La Direction Générale s'engage à promouvoir un environnement de travail sain et sécurisé, en veillant à la mise en place de mesures adaptées telles que l'utilisation d'équipements de protection appropriés, la sensibilisation aux bonnes pratiques, la signalisation des risques, ainsi que la disponibilité de dispositifs de premiers secours.

Sur le plan environnemental, le CESDD s'engage à minimiser l'empreinte écologique de ses activités, à promouvoir des pratiques responsables et à intégrer les principes de durabilité et d'économie circulaire dans ses interventions. Le cabinet veille également à accompagner ses partenaires dans la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux dans leurs projets et politiques.

Le CESDD attache une importance particulière au respect des exigences légales et réglementaires en vigueur dans les pays d'intervention, ainsi qu'aux standards internationaux applicables en matière de QHSE/SST. Il s'engage à maintenir une veille active et à adapter ses pratiques en conséquence.

La Direction Générale veille à renforcer en continu les capacités de ses équipes et de ses experts en matière de QHSE/SST, à travers des actions de formation, de sensibilisation et de partage d'expériences, afin de garantir un haut niveau de compétence et de responsabilité.

En cas d'incident, d'accident ou de situation à risque, le CESDD s'engage à réagir avec diligence, à mettre en œuvre les mesures correctives nécessaires et à analyser les causes afin de prévenir toute récurrence. La transparence et la remontée d'information sont encouragées à tous les niveaux.

Le respect de cette politique constitue une exigence pour l'ensemble des collaborateurs, experts et partenaires du CESDD. Chacun est appelé à agir de manière responsable, à signaler toute situation à risque et à contribuer activement à l'amélioration continue des pratiques QHSE/SST.

Par cette déclaration, la Direction Générale du CESDD réaffirme sa volonté de faire de la qualité, de la sécurité, de la santé au travail et de la protection de l'environnement des piliers essentiels de son action, au service de ses partenaires, de ses équipes et des territoires dans lesquels il intervient.

Fait à Cotonou, le 1^{er} Janvier 2026

Pour la Directrice Générale, et PD



Christian Précieux BEHANZIN, MSc, MBA, PMP®, PhD